

Au-delà du scandale #Publifin

9 propositions vertes pour un fonctionnement + efficace, + démocratique et + transparent des intercommunales namuroises

L'éclatement du scandale Publifin en décembre 2016, les révélations intervenues depuis lors et les témoignages souvent surréalistes, voire pathétiques, de certains acteurs de Publifin et Nethys entendus au sein de la Commission d'enquête du Parlement de Wallonie sont de nature à déforcer, encore un peu plus, la confiance des citoyens à l'égard des responsables politiques.

On est heureusement fort loin de tels faits en province de Namur ! Mais la qualité du travail mené par les intercommunales de la province et leurs agents ne doit pas nous empêcher de questionner l'articulation des structures et certains aspects de leur gouvernance et de mettre sur la table des propositions d'amélioration du modèle.

Si le dossier Publifin tend à jeter aussi l'opprobre sur le modèle intercommunal, les Ecologistes veulent rappeler que la coopération entre communes est pourtant indispensable et utile. Elle facilite, en effet, l'accès pour les citoyens à certains services que les communes peineraient à produire individuellement : collecte et traitement des déchets, distribution d'eau, gestion des parcs d'activités économiques,... Elle peut aussi permettre de réaliser des économies d'échelle et d'accentuer la professionnalisation de certaines interventions.

La séquence actuelle constitue cependant une occasion, autant qu'une obligation, de réfléchir collectivement au sein des instances des intercommunales, dans les conseils communaux et provinciaux à des améliorations possibles et nécessaires. Ecolo désire alimenter ce débat en mettant sur la table 9 propositions de réforme pour les intercommunales namuroises. Certaines d'entre elles pourraient entrer en vigueur dans un délai bref. Pour d'autres, le renouvellement des instances dans la foulée des élections communales et provinciales constitue l'horizon.

Les 9 propositions d'Ecolo

1. Supprimer des structures devenues inutiles

Pour les Verts, il est nécessaire d'interroger régulièrement l'utilité des intercommunales, plutôt que de les conserver par habitude. Ainsi, en province de Namur, le maintien de certaines structures devient difficilement justifiable.

Il en va ainsi de l'Association intercommunale des services de distribution d'eau (AISDE), qui couvre les communes namuroises de Hamois, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze et Vresse-sur-Semois, ou de l'Association intercommunale de soins de la Basse-Sambre (AISBS). La consultation des comptes de l'AISDE témoigne ainsi de l'absence d'activités depuis plusieurs années. La constitution de cette intercommunale arrive à échéance cette année, Ecolo se prononcera contre tout éventuel renouvellement trentenaire.

L'AISBS a, quant à elle, perdu une bonne part de sa raison d'être avec la fusion du CHR Val de Sambre et du CHR de Namur au sein de l'APP (Association des Pouvoirs publics) Sambre-et-Meuse. Cette mission de suivi de l'APP est importante et doit être maintenue, mais elle pourrait demain être exercée par les CPAS, communes et province concernés, sans nécessité d'une structure intermédiaire qui, en réalité, éloigne leur contrôle effectif ; cela permettrait ainsi d'alléger d'autant les coûts de gestion et d'améliorer la transparence de celle-ci. L'enjeu de l'accueil des personnes âgées peut requérir la mise en place d'une structure ad hoc qui rassemblerait les maisons de repos et les maisons de repos et de soin actuellement gérées par l'AISBS ainsi que les institutions que leurs gestionnaires actuels (communes ou CPAS) souhaiteraient intégrer dans un cadre davantage supracommunal.

Tant l'AISDE que l'AISBS ont d'ailleurs été pointées comme n'ayant pas déposé auprès de l'administration wallonne, le rapport de leur comité de rémunération en conséquence de quoi, le Ministre a refusé d'approuver leurs comptes.

2. Intégrer IDEFIN au BEP « faitier »

Dans le même sens, il faut également s'interroger sur la structure d'IDEFIN.

L'Intercommunale de financement IDEFIN gère les participations financières des communes namuroises dans les réseaux de gaz et d'électricité. Son secrétariat est assumé par le BEP et elle ne dispose pas de personnel propre. Elle n'apparaît pas porteuse de véritables politiques propres par rapport auxquelles ses 30 administrateurs communaux auraient à se prononcer ou qu'ils pourraient impulser.

Dans ces conditions, Ecolo propose que cette intercommunale soit « absorbée » par le BEP « faitier » ou, à tout le moins, qu'un conseil d'administration unique gère les deux entités avec, à sa tête, un seul président.

Cela diminuera d'autant la dispersion des responsabilités de gestion et permettra de rationaliser financièrement et administrativement la gestion des missions de ces organes.

Nous ne sommes pas favorables à la constitution d'une Intercommunale géante regroupant BEP, BEP- Expansion Economique et BEP-Environnement (et éventuellement INASEP) vu la différence de métiers et des législations afférentes. Ce n'est pas la taille d'une intercommunale qui est gage de qualité du service aux citoyens et de transparence. Pareille fusion rendrait en effet la tâche de contrôle des administrateurs encore plus difficile.

3. Réduire la taille et augmenter l'implication des conseils d'administration

24 administrateurs au BEP Environnement, 28 administrateurs au BEP « faitier », 30 au BEP Expansion économique, 30 à IDEFIN, 30 à l'INASEP, cela fait un trop grand nombre d'administrateurs pour permettre un réel travail de conseil d'administration au sein des intercommunales, d'autant plus si on analyse l'implication réelle des uns et des autres. L'argument de la recherche d'une représentation des réalités locales est légitime. Il est, cependant, aussi dans l'intérêt des intercommunales, et donc de leurs communes associées, que les instances fonctionnent de manière efficace, ce qui passe par l'implication réelle et la responsabilisation des mandataires. Or, la composition pléthorique de certains conseils d'administration constitue une entrave à la recherche de cette efficacité. Dans les faits, ces conseils d'administration ne se réunissent que fort peu et délèguent leurs responsabilités réelles à des organes restreints.

Par ailleurs, les sièges dans les conseils d'administration des intercommunales sont actuellement répartis via l'application de la clé D'Hondt sur les sièges obtenus par chaque formation politique dans les conseils communaux et provinciaux, qui sont, eux, constitués sur base de l'application de la clé D'Hondt (pour la province) ou de la clé Imperiali (pour les communes) aux suffrages des électeurs. En bref, l'utilisation successive de ces clés crée une prime aux listes majoritaires et réduit le pluralisme. On ne peut s'empêcher de voir dans ce phénomène une des causes du dévoiement complet constaté dans la nébuleuse Publifin.

Dès lors, ECOLO propose de limiter à 15 le nombre d'administrateurs par intercommunale, en calculant la dévolution des sièges à partir des voix exprimées par les électeurs et non à partir des sièges dans les conseils communaux et provinciaux. Cela permettra d'en resserrer la gestion, tout en renforçant les garanties du pluralisme.

Les instances des principales intercommunales namuroises à l'heure actuelle

BEP	Conseil d'administration	28
	Comité de direction	12
BEP Expansion économique	Conseil d'administration	30
	Comité de direction	11
BEP Environnement	Conseil d'administration	24
	Comité de direction	11
BEP Crematorium	Conseil d'administration	13
IDEFIN	Conseil d'administration	30
	Comité de direction	9
INASEP	Conseil d'administration	30
	Comité de gestion	11
	Collège de présidence	4
IMAJE	Conseil d'administration	16
	Bureau de gestion	7

4. Supprimer les organes restreints et faire des conseils d'administration de véritables lieux de pilotage

Dans une composition plus réduite, les conseils d'administration pourront travailler de manière plus efficace. Dès lors, les organes restreints (comité de direction, conseil ou comité de gestion, collège des présidents) deviennent superflus.

En conséquence, il est possible - et souhaitable ! - que les conseils d'administration soient amenés à se réunir plus régulièrement que ce n'est le cas actuellement. Tout aussi logiquement, il reviendra aux administrateurs d'investir davantage de temps dans l'accomplissement du mandat : présence

aux réunions, préparation de celles-ci dès lors qu'ils auront à traiter davantage de dossiers.

5. Supprimer les rémunérations fixes aux vice-président(e)s des intercommunales

La pratique des rémunérations fixes n'est heureusement pas de mise pour les administrateurs dans les intercommunales namuroises. Par contre, elle est en vigueur pour les président-es et, parfois, les vice-président-es. Il est proposé qu'en toute hypothèse, seul le ou la président(e) puisse percevoir une rémunération fixe et que celle-ci soit proportionnelle à la réalité de la charge que représente cette présidence et que, en conséquence, les rémunérations fixes soient supprimées pour les vice-président(e)s.

6. Assurer une transparence complète des mandats et des rémunérations

Ecolo propose que la liste des mandats assumés par chaque mandataire et les rémunérations liées aux fonctions publiques fassent l'objet d'une publicité notamment sur les sites internet des communes et de la province.

Le groupe provincial Ecolo a déjà déposé une motion demandant la mise en place de cette transparence. La proposition a été refusée par la majorité MR-CHH. Un texte analogue, déposé par les Ecologistes, a, par contre, été adopté à Andenne et Fernelmont ainsi qu'à Sambreville.

7. Limiter le nombre de mandats rémunérés

Ecolo souhaite que le législateur diminue le nombre de mandats par personne et assure un contrôle plus strict. Il s'agit de la sorte de permettre aux mandataires d'assumer complètement leur(s) mandat(s) et d'éviter la concentration du pouvoir de décision entre les mains de quelques élu-es présent-es dans une multitude de structures.

8. Donner aux conseillers communaux et provinciaux davantage d'outils de contrôle et d'interpellation des intercommunales

Le vote de l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales ne fait généralement l'objet d'aucun débat dans les communes et il est impossible pour les conseillers communaux et provinciaux d'influencer l'ordre du jour, voire d'exprimer un avis spécifique sur les points qui y sont portés.

Dès lors, tant le vote en conseil communal que les débats en assemblée générale sont purement formels et les communes ne peuvent se saisir qu'imparfaitement de leur droit, en tant qu'actionnaires, de contrôler l'activité et le fonctionnement des intercommunales et d'influencer leur stratégie.

Les Verts proposent d'introduire dans le Code de la démocratie locale :

- un mécanisme permettant aux conseils communaux et provinciaux, en amont, de proposer ou d'imposer – moyennant par exemple un quorum de 5 % - l'ajout de points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ;
- la nécessité d'organisation annuelle au sein du conseil communal d'un débat sur les missions et les réorientations des intercommunales, à l'image du conseil conjoint commune-CPAS, en présence d'un-e délégué-e de l'intercommunale;
- une confirmation explicite de la possibilité pour un conseiller communal de demander un vote distinct pour chacun des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'une intercommunale (puisque les décisions prises par les communes concernent non pas un accord sur l'ordre du jour mais expressément sur le contenu de chacun des points inscrits à l'ordre du jour) ;
- l'obligation d'envoi par l'intercommunale d'un dossier « papier » à toutes les communes reprenant les documents relatifs à l'assemblée générale, consultable par les conseillers communaux, dans le cadre de la préparation du conseil communal qui examinera l'approbation des sujets débattus au sein de l'intercommunale ;
- l'envoi d'un mémo par chaque intercommunale, développant chaque point à l'ordre du jour en 10 lignes, qui sera joint au projet de délibération portant sur l'ordre du jour.

9. Renforcer le contrôle externe

Les représentant-es des communes et de la province sont, bien entendu, en première ligne pour assumer la fonction de contrôle sur l'intercommunale. Pour ce faire et pour compléter ce travail, ils doivent pouvoir s'appuyer sur des services extérieurs.

Ecolo propose:

- d'ouvrir, au sein de la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé du Service Public de Wallonie (SPW), un guichet qui puisse appuyer les administrateurs au sein des intercommunales et, plus largement, les élus locaux quant à l'exercice de leurs droits et devoirs ;
- dans le même sens, de mettre en place un dispositif de formation pour les élus locaux, permettant d'acquérir, en début puis en cours de mandat, les compétences utiles à l'exercice du mandat ;
- d'organiser un contrôle externe de la Cour des comptes sur les intercommunales d'une certaine taille.

Cécile Barbeaux

Conseillère communale à Gesves

Administratrice à IDEFIN

Georges Balon Perin

Conseiller provincial

Administrateur au BEP « faitier » et au BEP Expansion économiques

Albert Mabilie

Conseiller communal à Floreffe

Administrateur au BEP Environnement et à l'INASEP

Coprésident de la régionale Ecolo de Namur